

DEPARTEMENT DU FINISTERE  COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>  <b>Réunion ordinaire du 28 avril 2026</b>
---------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	23 + 7 pouvoirs	21 avril 2026	22 avril 2026

N° délibération	Objet
2026-078	Signature d'un Pacte de développement culturel de territoire avec la Région Bretagne et l'Etat (DRAC Bretagne)

Le 28 avril 2026 à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret, sous la présidence de Jean, François DUMONTEIL, Président.

**Étaient présents :**

**BERRIEN :** Yvan RICHARD

**BOTMEUR :** Eric PRIGENT

**BRASPARTS :** Valérie BESNARD, Guy DENIEL, Sylvie LE QUEAU, Anne ROLLAND

**HUELGOAT :** Aurélien MONFORT, Laura SERANDOUR, Karine DONCKERS

**LA FEUILLEE :** Jean, François DUMONTEIL, Haud LE GOLIAS

**LOPEREC :** Marc MEQUIGNON, Geneviève HEMON, Jean-Yves CRENN

**LOQUEFFRET :** Louis-Marie LE GUILLOU, Bernard BARON

**PLOUYE :** Grégory LE GUILLOU, Christiane REDON, Arnaud COZIEN

**SAINT-RIVOAL :** Mickaël TOULLEC

**SCRIGNAC :** André PAUL, Francis KERVOELEN, Didier MADEC

**Pouvoirs :** Sylvie MANZONI à Arnaud COZIEN, Séverine GELIN à Yvan RICHARD, Dominique COADOUR à Haud LE GOLIAS, Valérie JOUAN à Anne ROLLAND, Audrey GUYADER à Laura SERANDOUR, Gaëtan PEYREBESSE à Aurélien MONFORT, Alan SPARFEL à Jean, François DUMONTEIL

**Absente :** Coralie JEZEQUEL

**Secrétaire de séance :** Yvan RICHARD

Depuis plusieurs mois la communauté de communes Monts d'Arrée Communauté est engagée en collaboration avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne et la Région Bretagne dans une démarche partenariale visant à structurer une politique culturelle à l'échelle de notre territoire.

L'objectif du pacte de développement culturel est d'accompagner et de renforcer le réseau des acteurs culturels.

Le pacte vise à renforcer la convergence des politiques publiques mises en œuvre en matière culturelle sur le territoire, les parties identifient 5 enjeux prioritaires comme point de départ de leur action en commun :

- Développer une politique d'enseignement et d'éducation artistique et culturelle (EAC) tout au long de la vie et renforcer l'accès aux pratiques culturelles et artistiques dans une volonté de contribuer à l'émancipation des habitantes et habitants par l'art et la culture ;
- Accompagner un développement harmonieux de projets artistiques et culturels diversifiés et en tous points du territoire, dans un souci de maillage territorial ;
- Renforcer la structuration collective des différents acteurs culturels, notamment dans le secteur de l'enseignement artistique et en poursuivant le travail entrepris dans le domaine de la lecture publique ;
- mettre en œuvre des droits culturels dans toutes leurs dimensions, en encourageant notamment la participation des habitantes et habitants à la vie culturelle, en protégeant et en promouvant la diversité des expressions culturelles et la liberté de création ;
- Protéger et soutenir les patrimoines et matrimoines historiques et immatériels, notamment en accompagnant les acteurs et les initiatives qui travaillent à leur valorisation, leur vitalité et leur transmission.

Le pilotage s'effectue au travers d'un comité rassemblant les différents partenaires institutionnels, qui réalisera les arbitrages, complété d'un comité technique qui assurera la mise en œuvre et coordonnera les actions.

La durée du pacte de développement culturel est de 4 ans (années 2026 à 2029)

La première année permet de réaliser un état des lieux, d'affiner les engagements des partenaires et leurs priorités partagées et de poser les conditions nécessaires à la mise en place des actions.

Le pacte s'accompagne d'un soutien financier de la région Bretagne et de la DRAC Bretagne.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à 28 voix pour et deux abstentions (Arnaud Cozien et Sylvie Manzoni) des membres présents et représentés

Décide

- De valider le projet de pacte de développement culturel présenté
- D'autoriser le président à signer le pacte

Pour extrait certifié conforme au registre,  
Le Président,



Le secrétaire,

*Richard*